

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1257 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTERES

n° 1257

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

27 juillet 1966

Numéro JO

n° 8 du 01/08/1966

Date du numéro

1 août 1966

TEXTE INTÉGRAL

Site demande de rengagement du garde territorial de 2e lasse Mohamed Moussa, Mle 753. est refusée. L'intéressé totalisant à cette date 1 an et 3 mois de service dans les Forces locales percevra une indemnité de retour au foyer de treize mille cinq cent soixante rene Djibouti (13.563 F.D.), payable en une seule fois. Il recevra le Certificat de libération.